

Descriptif du schéma « Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre en Guyane pour l'année 2013 »



Le schéma indique la répartition des émissions de gaz à effet de serre suivante :

- utilisation des terres, leurs changements et la forêt : 77% ;
- transformation d'énergie : 6% ;
- industries : 4 % ;
- résidentiel, tertiaire : 2 % ;
- agriculture : 2 % ;
- transport routier : 7% ;
- autres transports : 2 %.